

ATTESTATION

concernant un acte authentique en matière de successions

(article 59, paragraphe 1, et article 60, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 650/2012 du Parlement européen et du Conseil relatif à la compétence, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des décisions, et l'acceptation et l'exécution des actes authentiques en matière de successions et à la création d'un certificat successoral européen ⁽¹⁾)

1. État membre d'origine (*)

☐ Belgique
 ☐ Bulgarie
 ☐ République tchèque
 ☐ Allemagne
 ☐ Estonie
 ☐ Grèce
 ☐ Espagne
☐ France
 ☐ Croatie
 ☐ Italie
 ☐ Chypre
 ☐ Lettonie
 ☐ Lituanie
 ☐ Luxembourg
 ☐ Hongrie
 ☐ Malte
☐ Pays-Bas
 ☐ Autriche
 ☐ Pologne
 ☐ Portugal
 ☐ Roumanie
 ☐ Slovénie
 ☐ Slovaquie
 ☐ Finlande
☐ Suède

2. Autorité ayant établi l'acte authentique et délivrant l'attestation

2.1. Nom et désignation de l'autorité (*):

2.2. Adresse

2.2.1. Numéro/boîte postale et rue (*):

2.2.2. Localité et code postal (*):

2.3. Téléphone (*):

2.4. Télécopieur

2.5. Adresse électronique:

2.6. Autres informations utiles (veuillez préciser):

3. Acte authentique

3.1. Date (jj/mm/aaaa) à laquelle l'acte authentique a été rédigé (*):

3.2. Numéro de référence de l'acte authentique:

3.3. Date (jj/mm/aaaa) à laquelle l'acte authentique a été

3.3.1. enregistré dans l'État membre d'origine OU

3.3.2. déposé au registre dans l'État membre d'origine

(3.3.1. ou 3.3.2. à compléter UNIQUEMENT si la date est différente de celle indiquée au point 3.1. et si la date d'enregistrement/de dépôt au registre détermine l'effet juridique de l'acte)

3.3.3. Numéro de référence dans le registre:

3.4. Parties à l'acte authentique ⁽²⁾

Partie A

- 3.4.1. **Nom et prénom(s) ou nom de l'organisation (*)**:
- 3.4.1.2. **Date (jj/mm/aaaa) et lieu de naissance ou, s'il s'agit d'une organisation, date (jj/mm/aaaa), lieu d'enregistrement et désignation du registre/de l'autorité d'enregistrement**:
- 3.4.1.3. **Numéro d'identification ⁽³⁾**
- 3.4.1.3.1. **Numéro d'identité**:
- 3.4.1.3.2. **Numéro de sécurité sociale**:
- 3.4.1.3.3. **Numéro d'enregistrement**:
- 3.4.1.3.4. **Autre (veuillez préciser)**:
- 3.4.1.4. **Adresse**
- 3.4.1.4.1. **Numéro/boîte postale et rue**:
- 3.4.1.4.2. **Localité et code postal**:
- 3.4.1.4.3. **Pays**
- ☐ Belgique ☐ Bulgarie ☐ République tchèque ☐ Allemagne ☐ Estonie ☐ Grèce ☐ Espagne
- ☐ France ☐ Croatie ☐ Italie ☐ Chypre ☐ Lettonie ☐ Lituanie ☐ Luxembourg ☐ Hongrie
- ☐ Malte ☐ Pays-Bas ☐ Autriche ☐ Pologne ☐ Portugal ☐ Roumanie ☐ Slovénie ☐ Slovaquie
- ☐ Finlande ☐ Suède
- ☐ Autre (veuillez préciser le code ISO):
- 3.4.1.5. **Statut de la partie A (veuillez cocher plus d'une case, s'il y a lieu) (*)**
- 3.4.1.5.1. ☐ Héritier
- 3.4.1.5.2. ☐ Légataire
- 3.4.1.5.3. ☐ Exécuteur testamentaire
- 3.4.1.5.4. ☐ Administrateur
- 3.4.1.5.5. ☐ Testateur
- 3.4.1.5.6. ☐ Autre (veuillez préciser):

Partie B

- 3.4.2.1. **Nom et prénom(s) ou nom de l'organisation (*)**:
- 3.4.2.2. **Date (jj/mm/aaaa) et lieu de naissance ou, s'il s'agit d'une organisation, date (jj/mm/aaaa), lieu d'enregistrement et désignation du registre/de l'autorité d'enregistrement**:
- 3.4.2.3. **Numéro d'identification ⁽³⁾**
- 3.4.2.3.1. **Numéro d'identité**:
- 3.4.2.3.2. **Numéro de sécurité sociale**:
- 3.4.2.3.3. **Numéro d'enregistrement**:
- 3.4.2.3.4. **Autre (veuillez préciser)**:
- 3.4.2.4. **Adresse**
- 3.4.2.4.1. **Numéro/boîte postale et rue**:

3.4.2.4.2. Localité et code postal:

3.4.2.4.3. Pays

☐ Belgique ☐ Bulgarie ☐ République tchèque ☐ Allemagne ☐ Estonie ☐ Grèce ☐ Espagne
☐ France ☐ Croatie ☐ Italie ☐ Chypre ☐ Lettonie ☐ Lituanie ☐ Luxembourg ☐ Hongrie
☐ Malte ☐ Pays-Bas ☐ Autriche ☐ Pologne ☐ Portugal ☐ Roumanie ☐ Slovénie ☐ Slovaquie
☐ Finlande ☐ Suède

☐ Autre (veuillez préciser le code ISO):

3.4.2.5. Statut de la partie B (veuillez cocher plus d'une case, s'il y a lieu) (*)

3.4.2.5.1. ☐ Héritier

3.4.2.5.2. ☐ Légataire

3.4.2.5.3. ☐ Exécuteur testamentaire

3.4.2.5.4. ☐ Administrateur

3.4.2.5.5. ☐ Testateur

3.4.2.5.6. ☐ Autre (veuillez préciser):

4. **Acceptation de l'acte authentique** (article 59 du règlement (UE) n° 650/2012)

4.1. L'acceptation de l'acte authentique est-elle demandée? (*)

4.1.1. ☐ Oui

4.1.2. ☐ Non

4.2. **Authenticité de l'acte ((*) si OUI au point 4.1.1.)**

4.2.1. ☐ En vertu de la législation de l'État membre d'origine, l'acte authentique a une force probante spécifique par rapport aux autres actes écrits (*).

4.2.1.1. La force probante spécifique concerne les éléments suivants: (*)

4.2.1.1.1. ☐ la date à laquelle l'acte authentique a été rédigé

4.2.1.1.2. ☐ le lieu où l'acte authentique a été rédigé

4.2.1.1.3. ☐ l'origine des signatures des parties à l'acte authentique

4.2.1.1.4. ☐ le contenu des déclarations des parties

4.2.1.1.5. ☐ les faits que l'autorité déclare comme ayant été vérifiés en sa présence

4.2.1.1.6. ☐ les mesures que l'autorité déclare avoir prises

4.2.1.1.7. ☐ autre (veuillez préciser):
.....
.....
.....

4.2.2. En vertu de la législation de l'État membre d'origine, l'acte authentique perd sa force probante spécifique sur la base (veuillez cocher, s'il y a lieu):

4.2.2.1. ☐ d'une décision judiciaire rendue à/en

4.2.2.1.1. ☐ d'une procédure judiciaire ordinaire

4.2.2.1.2. ☐ d'une procédure judiciaire spéciale prévue à cette fin par la législation (veuillez indiquer le nom et/ou les références juridiques pertinentes):

4.2.2.2. ☐ Autre (veuillez préciser):

4.2.3. ☐ À la connaissance de l'autorité, l'authenticité de l'acte n'a pas été contestée dans l'État membre d'origine (*).

4.3. **Actes et relations juridiques consignés dans l'acte authentique (*) si OUI au point 4.1.1.)**

4.3.1. À la connaissance de l'autorité, l'acte authentique (*):

4.3.1.1. ☐ ne fait pas l'objet d'une contestation relative aux actes juridiques et/ou aux relations juridiques qui y sont consignés

4.3.1.2. ☐ fait l'objet d'une contestation relative aux actes juridiques et/ou aux relations juridiques consignés, sur des points spécifiques non couverts par la présente attestation (veuillez préciser):

4.3.2. ☐ Autres informations utiles (veuillez préciser):

5. Autres informations

5.1. Dans l'État membre d'origine, l'acte authentique est un document valable aux fins de l'inscription d'un droit mobilier ou immobilier dans ses registres ⁽⁴⁾.

5.1.1. ☐ Oui (veuillez préciser):

5.1.2. ☐ Non

6. Force exécutoire de l'acte authentique (article 60 du règlement (UE) n° 650/2012)

6.1. L'exécution de l'acte authentique est-elle demandée? (*)

6.1.1. ☐ Oui

6.1.2. ☐ Non

6.2. Si OUI au point 6.1.1., l'acte authentique est-il exécutoire dans l'État membre d'origine sans que d'autres conditions ne doivent être remplies? (*)

6.2.1. ☐ Oui (veuillez préciser la ou les obligations exécutoires):

6.2.2. ☐ Oui, mais seulement pour une/des partie(s) de l'acte authentique (veuillez préciser la ou les obligations exécutoires):

6.2.3. ☐ La ou les obligations sont exécutoires à l'encontre de la ou des personnes suivantes: (*)

6.2.3.1. ☐ Partie A

6.2.3.2. ☐ Partie B

6.2.3.3. ☐ Autre (veuillez préciser):

7. Intérêts

7.1. Le recouvrement d'intérêts est-il demandé? (*)

7.1.1. ☐ Oui

7.1.2. ☐ Non

7.2. Si OUI au point 7.1.1. (*)

7.2.1. Intérêts

7.2.1.1. ☐ Non précisés dans l'acte authentique

7.2.1.2. ☐ Oui, précisés dans l'acte authentique comme suit

7.2.1.2.1. Intérêts échus à compter du: (date (jj/mm/aaaa) ou événement)
au: (date (jj/mm/aaaa) ou événement) ⁽⁵⁾

7.2.1.2.2. ☐ Montant final:

7.2.1.2.3. ☐ Méthode de calcul des intérêts

7.2.1.2.3.1. ☐ Taux: %

7.2.1.2.3.2. ☐ Taux: % par rapport au taux de référence (BCE/taux de référence de la banque centrale nationale:)
en vigueur le: (date (jj/mm/aaaa) ou événement)

7.2.2. Intérêts légaux à calculer conformément à (veuillez préciser la loi applicable):

7.2.2.1. Intérêts échus à compter du: (date (jj/mm/aaaa) ou événement)
au: (date (jj/mm/aaaa) ou événement) ⁽⁵⁾

7.2.2.2. Méthode de calcul des intérêts

7.2.2.2.1. ☐ Taux: %

7.2.2.2.2. ☐ Taux: % par rapport au taux de référence
(BCE/taux de référence de la banque centrale nationale:)
en vigueur le: (date (jj/mm/aaaa) ou événement)

7.2.3. Capitalisation des intérêts (veuillez préciser):
.....
.....
.....

7.2.4. Devise
☐ euro (EUR) ☐ lev (BGN)
☐ couronne tchèque (CZK) ☐ kuna (HRK)
☐ forint (HUF) ☐ zloty (PLN)
☐ leu roumain (RON) ☐ couronne suédoise (SEK)
☐ autre [veuillez préciser (code ISO)]:

Si des feuilles supplémentaires sont jointes, veuillez indiquer le nombre total de pages (*):

Fait à (*): le (*): (jj/mm/aaaa)

Signature et/ou cachet de l'autorité délivrant l'attestation (*):
.....
.....

(*) Informations obligatoires.

⁽¹⁾ JO L 201 du 27.7.2012, p. 107.

⁽²⁾ Si l'acte authentique concerne plus de deux parties, veuillez joindre une feuille supplémentaire.

⁽³⁾ Veuillez indiquer le numéro le plus pertinent, s'il y a lieu.

⁽⁴⁾ L'inscription dans un registre d'un droit mobilier ou immobilier est régie par la législation de l'État membre dans lequel le registre est tenu.

⁽⁵⁾ S'il y a plusieurs périodes, veuillez ajouter le nombre de périodes nécessaire.